**BORDEREAU DE VERSEMENT DE LA TAXE D’APPRENTISSAGE 2022**

L'INJA est habilité à percevoir la taxe d’apprentissage au titre des 13% des dépenses libératoires effectuées par l’employeur (ancien hors quota).

**COMMENT EFFECTUER VOTRE VERSEMENT 2022 AUPRÈS DE L’INSTITUT NATIONAL DES JEUNES AVEUGLES ?**

**1 Remplir et envoyer le bordereau de versement ci-dessous à l’Institut national des jeunes aveugles.**

Par voie postale : INJA – Agence Comptable – 56 Boulevard des Invalides 75007 Paris

Par mail : jroyere@inja.fr

**2 Effectuer votre versement de la taxe d’apprentissage**

Par chèque : à l’ordre de l’agent comptable de l’INJA (avec le bordereau de versement complété)

Par virement : IBAN FR76 1007 1750 0000 0010 0068 077 BIC TRPUFRP1

**3 L’Institut national des jeunes aveugles vous adresse par courriel votre reçu libératoire dans les meilleurs délais**

**…………………………………………………………**

**BORDEREAU DE VERSEMENT À RETOURNER À :**

L’Institut national des jeunes aveugles - L’Agence comptable

56 Boulevard des Invalides - 75007 Paris ou jroyere@inja.fr

Votre entreprise :

Nom et prénom du directeur de l’entreprise :

Raison sociale : ..........................................

Adresse : ....................................................

CP : ...................... Ville : .........................

N° de SIRET : .............................................

Contact dans l’entreprise :

Madame/Monsieur

Nom et Prénom : .......................................

Téléphone : ................................................

Email : ........................................................

Montant de votre versement de taxe d’apprentissage à l’INJA : ............... euros

Modalités de versement :

**□ Chèque : à l’ordre de l’Agent Comptable de l’INJA**

**□ Virement :** **IBAN FR76 1007 1750 0000 0010 0068 077 BIC TRPUFRP1**

Nous vous adresserons un reçu par courriel dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions de votre précieux soutien et de l’intérêt que vous portez à l’Institut national des jeunes aveugles. Détail de notre activité sur http://www.inja.fr/

Contact pour la taxe d’apprentissage : Farida Touati – servicefinancier@inja.fr